



INFOS CE QU'IL FAUT !!!

Janvier – février 2026

www.cgtaaljt.com

Romuald Hervé Tel. 06 12 17 68 40

Négociations



La direction nous a opposé un refus catégorique pour l'ouverture immédiate des négociations sur le temps de travail. La CGT a rappelé avec vigueur que l'accord dérogatoire devait durer 1 an, durée que nous trouvions déjà excessive. FO, en signant un avenant de prolongation de l'accord dérogatoire, a condamné la majorité des salariés travaillant en résidence, à continuer de travailler sur des horaires ayant des impacts sur leur vie sociale, familiale et leurs besoins physiologiques.

Nous sommes confrontés à une injustice majeure qui ne peut perdurer.

Par ailleurs, nous avons signé un accord sur l'astreinte intégrant la notion de volontariat.



La négociation sur le télétravail est reportée et nous débuterons les échanges en mars.

CSE

Les points marquants des CSE de janvier et de février

☞ La direction générale a mis en conformité le règlement intérieur par rapport à la réalité de terrain. Notamment sur les signes ostensibles religieux.

☞ Lancement du questionnaire de l'enquête RPS en mars. Répartition sur 8 grands thèmes :

Contenu et sens de l'activité, organisation et réalisation du travail, relation manager et encadrement, projet associatif, dialogue social et professionnel, égalité au travail, compétences et parcours professionnel, santé au travail et prévention

☞ La secrétaire de la CSSCT nous a présenté le rapport de la médecine du travail. Les différents indicateurs (accident du travail, maladie pro...) restent stables par rapport aux années précédentes

☞ Tirage au sort voyage au Sénégal (30 personnes avec les accompagnants) et thalassothérapie (25 sélectionnés sur 43 inscrits)

👉 Score égalité professionnelle femme-homme : 37 sur 40, notamment dû à une amélioration sur le critère « plus haute rémunération » 6 hommes contre 4 femmes.

👉 Avis positif sur le bilan social - Cependant la CGT relève que l'effort financier concernant la Formation a diminué. Par ailleurs, si l'on se réfère à la moyenne des salaires, les rémunérations de base augmentent en 2024. Pour les agents de maîtrise, la rémunération moyenne brute est de 2982 € contre 2930 € en 2023. La CGT demande à connaître le salaire médian et pas simplement le salaire moyen. En effet, certains salariés avec des hauts salaires peuvent fausser complètement la moyenne des rémunérations.

Syndicat

La CGT se bat au quotidien à partir des besoins et des demandes des collègues que nous rencontrons lors de nos nombreuses délégations. Nous sommes suivis très timidement par les autres syndicats.

N'hésitez surtout pas à nous contacter. Nous restons à votre écoute.



Rien ne changera sans vous !